

L A

Gazette

PERPEZACOISE

N° 42 • NOVEMBRE 2024



Tél. : 05 55 25 11 42 - mairie.perpezac@orange.fr

MAIRIE



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence le 04 janvier

BUREAU DE POSTE : Ouvert du lundi au vendredi de 13h à 15h30

ÉTAT **CIVIL**

Ils nous ont quittés

Madame **Simone, Noélie REBIERE** veuve **PIC**,
décédée le 5 novembre 2024, à l'âge de 87 ans.

Monsieur **Jacques, Franck FAUCON**,
décédé le 16 novembre 2024, à l'âge de 83 ans.

INFORMATION **BUREAU DE POSTE**

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

**Le Bureau de poste de Perpezac-le-Blanc sera exceptionnellement fermé
du lundi 23 décembre au vendredi 27 décembre**

Les bureaux de poste les plus proches seront à Ayen et Objat

NOTRE **AVANCÉE**

POINT DE SITUATION PROJET ANTENNE-RELAIS

Le 12 novembre la municipalité avait invité la population à participer à une réunion de présentation du projet d'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile route de Berquedioude.

Devant une nombreuse assistance, Monsieur PAGES, représentant du maître d'ouvrage SFR, a présenté à l'auditoire les connaissances scientifiques et la réglementation liées à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile. Il a abordé les obligations des opérateurs de téléphonie mobile à l'égard de l'État et des utilisateurs de leurs services. De nombreux échanges avec l'assistance ont émergé à la suite de cette présentation concernant précisément le projet présenté sur notre commune.

A l'issue de ces débats, il a été convenu d'étudier conjointement avec des représentants du collectif, du CIRCET (Maître d'œuvre du projet) et de la municipalité la possibilité de trouver un nouvel emplacement pour l'implantation de cette antenne-relais.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la production de ce groupe de travail.

ACTIVITÉS DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Entretien du cimetière et de ses abords
Nettoyage du bourg

Entretien et curage des fossés, réalisation de saignées en accotement.

– DOSSIER –

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE ET D'UN BÂTIMENT ASSOCIATIF RTE DES TUILLIÈRES

Présentation du dossier

Dans le cadre de l'amélioration et la gestion des bâtiments communaux situés en centre bourg, la municipalité de Perpezac le Blanc a souhaité externaliser certaines activités en entreprenant la construction d'un local technique, d'un local associatif, d'une aire de jeux et d'un parking.

1 • La situation actuelle avant travaux

> Le local technique

A ce jour, la commune possède un local technique situé en centre bourg, en rez-de-chaussée d'un bâtiment communal et dont l'unique accès bénéficie d'un simple droit de passage privé entre deux bâtiments.



Ce local est particulièrement exigu et peu fonctionnel, ne répondant pas aux normes sanitaires actuelles pour le personnel et de stockage de certains produits (GNR, Huiles etc...). De plus, des matériels sont stockés dans différents endroits non adaptés sur le territoire de la commune.

La municipalité a souhaité construire un bâtiment plus fonctionnel, mieux adapté et normé.

Ainsi, le bâtiment communal, abritant à ce jour le local technique, pourra être à terme restructuré afin d'apporter un lieu de vie mieux intégré dans le cœur de bourg.

> Activités de chasse

La société de chasse ne possède actuellement aucun lieu pérenne pour réaliser son activité.

Elle investit 2 lieux privés :

- Un pour les réunions préparatoires avant le début des parties de chasse,
- Un endroit où se trouvent le local de dépeçage et la chambre froide.

La municipalité a donc travaillé en relation avec la Société de Chasse afin de fournir un lieu pérenne et sanitaire réglementaire à l'activité de la chasse.

> Abord de la salle des fêtes et aire de jeux de pétanque

A ce jour, les jeux de pétanque se réalisent en abord de la salle des fêtes sur un espace qui avait été dédié à l'origine au fonctionnement de celle-ci : esplanade de convivialité, parking visiteurs, etc...



De plus, les jeux de pétanque se réalisant en centre bourg peuvent entraîner des relations délicates avec le voisinage.

La municipalité a donc souhaité investir dans une aire de jeux en extérieur du bourg et réaliser en relation avec l'association de pétanque un lieu mieux adapté à la pratique de la pétanque.

Les abords de la salle des fêtes pourront être à terme ré-envisagés de façon à être plus en accord avec le fonctionnement de celle-ci.

> Local des associations

La commune possède un local des associations place de l'église. Il s'agit d'un local exigu de stockage, sans véritable possibilité de se réunir.



La municipalité a donc souhaité réaliser la création d'un nouveau local qui donnera la possibilité à l'ensemble des associations de notre commune de se réunir dans un lieu unique, mais aussi d'avoir des rangements à leur disposition en lien avec l'activité de chacune.

De ce fait, en libérant ce local en centre bourg, la municipalité souhaite réinvestir celui-ci afin de l'associer à un projet de réhabilitation de logement et d'échoppes en remplacement du garage.

2 • L'évolution des travaux

> L'emplacement

La commune a donc entrepris la recherche d'un terrain de dimensions suffisantes et de topographie réaliste pour réaliser un aménagement cohérent aux différentes attentes précédemment citées.

La commune a ainsi acquis, en 2021, un terrain à proximité du bourg et du cimetière répondant aux besoins.



> La prise de décision des travaux

En séance ordinaire du Conseil Municipal du 1er février 2023, délibération N°1, il est décidé de la validation du projet. La société MAAD sera le maître d'œuvre de ce chantier.

Les travaux ont été engagés pour une dépense de 761 490.00€ subventionnée à hauteur de 72.8% pour un montant de 554 306.78€. Le reste à charge de la commune est de 207 183.42€.

> Les plans et étude

Le permis de construire a été validé en août 2023. Les entreprises ont été consultées en mai 2024.

(voir les plans en pages 5, 6 et 7)

> Le point des travaux

L'entreprise Lascaux a donné le 1er coup de pelle le lundi 09 septembre à 8h00.



La terre excédentaire est évacuée chez les riverains. La météo est clémente et les travaux de terrassement se déroulent dans des conditions techniques et météorologiques optimales



Le 25 septembre, le terrassement de la plateforme et des emplacements des futurs bâtiments sont terminés..

Le 24 octobre le bureau de chantier, les vestiaires et les sanitaires sont arrivés sur site.

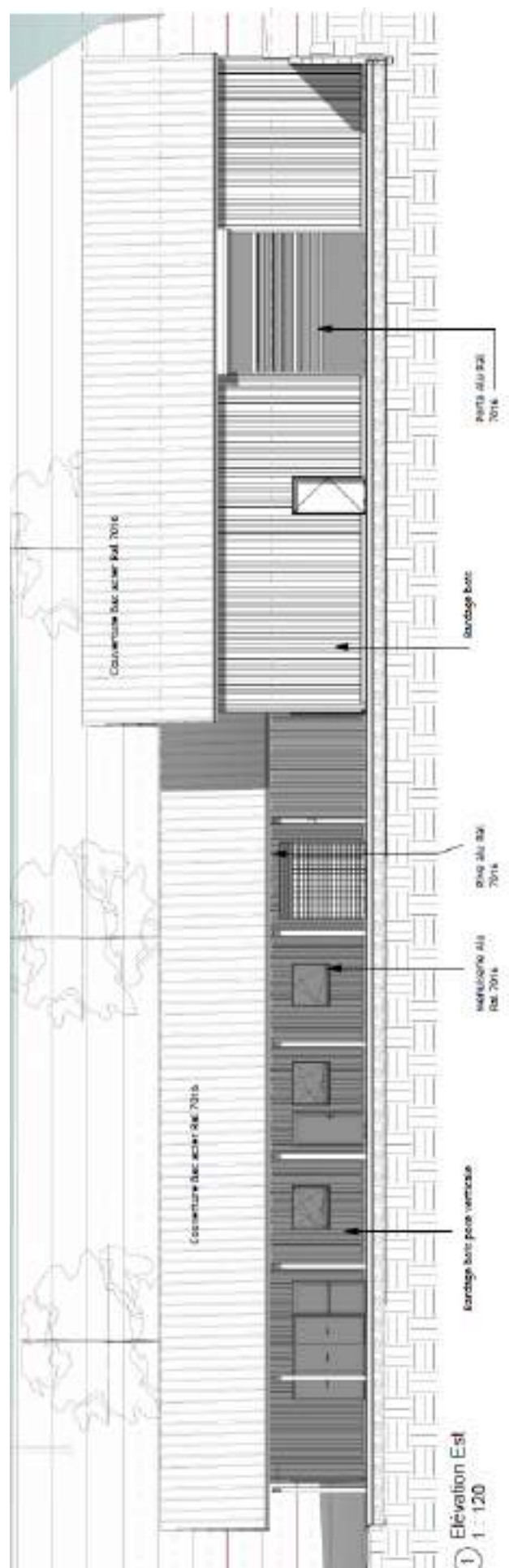


Le 12 novembre l'entreprise chargée de la réalisation de micropieux intervient. Photos forages Les micropieux sont utilisés comme fondations profondes. Il s'agit de pieux de faible diamètre mis en place par forage puis injection de ciment.



La prochaine activité sur ce chantier concerne les travaux de maçonnerie.

Nous nous engageons à vous tenir informé de l'évolution de ce dossier dans les prochaines gazettes.





REMISE DES PRIX DU LABEL DÉPARTEMENTAL VILLES ET VILLAGES FLEURIS



PERPEZAC OBTIENT SA 1^{ÈRE} FLEUR !

Le lundi 25 novembre, le Conseil Départemental organisait à la salle des fêtes de Perpezac la manifestation de clôture de l'édition 2024 du label départemental villes et villages fleuris.

Les représentants de l'ensemble des communes corréziennes étaient conviés. Madame le Maire Sandrine Labrousse, accueille les quelque 70 participants, avant que la présidente du jury Madame Marie-Laure Vidal conseillère départementale, ouvre officiellement la manifestation.



Gérard Labrousse apporte le témoignage de la participation de Perpezac depuis 2022 et rappelle les atouts indéniables de la commune qui possède un patrimoine naturel exceptionnel et un patrimoine historique plein d'intérêts, complétés par l'implication des habitants, des associations et de la municipalité qui œuvrent pour faire connaître et embellir notre territoire.



Madame Audrey Barthout, vice-président du jury, conseillère départementale présente ensuite les communes candidates aux récompenses, avant que Monsieur Cédric Bach, animateur départemental du label précise à l'auditoire les modalités d'organisation du concours à la maille départementale.

> Le palmarès :

- **Pour les communes de 1^{ère} catégorie** (population de moins de 400 habitants) : 5^{ème} prix à St-Robert, 4^{ème} prix à Lascaux, 3^{ème} prix à St-Bonnet-Les-Tours-de-Merle, 2^{ème} prix à Montgibaud, 1^{er} prix à Chirac-Bellevue.
- **Pour les communes de 2^{ème} catégorie** (population comprise entre 400 et 800 habitants) : 2^{ème} prix à Vars-sur-Roseix, 1^{er} prix à Chabagnac.
- **Pour les communes de 3^{ème} catégorie** (population supérieure à 800 habitants) : le 1^{er} prix revient à la commune de St-Clément.



Concernant notre commune qui avait obtenu une forte honorable 3^{ème} place départementale en 2022, une non moins formidable 2^{ème} place en 2023, le jury avait décidé, pour 2024, de sélectionner Perpezac au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine*. Cet été le jury régional a visité Perpezac, et c'est à la fois avec un immense plaisir, mais aussi avec une immense fierté pour l'ensemble des Perpezacois que **Madame Marie-Laure Vidal annonce que la commune va être récompensée par l'obtention d'une première fleur.**



Ce prix sera remis officiellement aux représentants de la commune en mars 2025 à Dax dans les Landes et nous ne manquerons pas de communiquer sur cet événement.

**Seul le jury régional sous l'initiative du Comité régional de tourisme de Nouvelle-Aquitaine peut attribuer le précieux panneau et juger du nombre de fleurs.*

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Il y a 106 ans, à 5h15 du matin, au cœur de la forêt de Compiègne, à l'intérieur du wagon 2419D, l'Armistice est signé. Quelques heures plus tard, à 11h, le 11e jour du 11e mois, la fin de la Grande Guerre sonne avec le cessez-le-feu sur toute la ligne de front.

Chaque année depuis le 11 novembre 1918, des commémorations dans tout le pays ont lieu afin de rendre hommage aux soldats qui se sont battus pour la France depuis 1914. Pour ne pas oublier le sacrifice des combattants d'hier et d'aujourd'hui, commémorer nos morts et nos blessés, nous rassembler, permet de perpétuer le souvenir et la transmission des valeurs de la république et d'engagement auprès des jeunes générations.



Ce 11 novembre 2024, et comme tous les ans, la commune de Perpezac s'est associée à ces commémorations. Madame Le Maire, Sandrine Labrousse, a accueilli les représentants de l'armée, le détachement des sapeurs-pompiers d'Ayen, le Chœur des Hommes de Brignac, et la population.



La cérémonie s'est déroulée dans le plus grand recueillement, dans le strict respect de la tradition avec l'ouverture du ban salué par les portes drapeaux, le dépôt de la gerbe suivi de la sonnerie aux morts, de l'appel des Perpezacois morts pour la France et d'une minute de silence.



Le message de l'UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants) a été lu par Alice et Louane, puis le message du ministère des armées par Madame le Maire. Avant que Sandrine Labrousse ne ferme le ban, La Marseillaise fut interprétée par le Coeur Des Hommes.

Décédé récemment, le souvenir de Raymond Brun, ancien porte-drapeau, conseiller municipal et adjoint présent habituellement à ces commémorations, était dans tous les esprits.



Au côté de notre indéfectible représentant de l'armée Alain Polinière (adjudant dans l'armée de terre), à noter la présence pour la première fois d'Émilie Buisson, en treillis, qui est actuellement infirmière à l'hôpital d'instruction des armées Laveran à Marseille, qui se trouvait en permission chez ses parents Laurence et Philippe.

La clôture de la cérémonie a eu lieu à la salle des fêtes autour du verre de l'amitié.

COMMUNIQUÉS

CAMBRIOLAGE : COMMENT RÉAGIR ET LIMITER LES RISQUES ?



> Vous êtes victime d'un cambriolage...

- **Premier réflexe : gardez votre calme, ne touchez à rien et appelez le 17 immédiatement.**
- Prenez des photos en attendant l'intervention de la gendarmerie ou de la police.
- Vous devez ensuite vous rendre sans délai dans la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont vous dépendez pour déposer plainte.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi déposer plainte par le biais d'un courrier papier adressé au procureur de la République.

> Comment limiter les risques de cambriolage ?

Quand vous êtes chez vous, vérifiez la sécurité de votre habitation :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) ou d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous, et ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Ne facilitez pas l'intrusion des cambrioleurs : mettez sous clé vos échelles, marteaux, tournevis et autres outils de bricolage !

Quand vous vous absentez, quelques bons réflexes pour éviter les cambriolages :

- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes.
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, même pour les laisser à un ami.
- N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux ou votre messagerie (vocale ou courriel).
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets.
- **Inscrivez-vous au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV)** auprès de la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont vous dépendez.

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>

BON À SAVOIR

- Vous pouvez faire intervenir chez vous un correspondant sûreté, gendarme ou policier, expert en sécurité et vidéoprotection. Il réalisera une consultation gratuite et vous bénéficierez de ses conseils pour protéger votre logement. Contactez la brigade de gendarmerie ou le commissariat de votre secteur pour en savoir plus.
- Avant de passer à l'action, les cambrioleurs font souvent des repérages, en se faisant passer pour des démarcheurs à domicile. Soyez attentif et n'hésitez pas à signaler un comportement qui vous semble suspect, en relevant si possible des éléments précis d'identification : véhicules (type, marque, couleur, immatriculation) ou individus suspects (caractéristiques physiques, tenue vestimentaire).
- Vous pouvez aussi bénéficier du dispositif participation citoyenne, un partenariat entre la mairie de votre commune et la police ou la gendarmerie.

Je suis victime d'un vol dont je connais l'auteur

- › Je dépose ma plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Je suis victime d'un vol dont je ne connais pas l'auteur

- › Je porte plainte en ligne.

VICTIME D'UNE ATTEINTE AUX BIENS : VOUS POUVEZ DÉSORMAIS PORTER PLAINTÉ INTÉGRALEMENT EN LIGNE



Vous vous êtes fait voler votre portable ou votre carte bancaire ? Vous avez été victime d'un cambriolage ? Un de vos biens a été dégradé (graffitis sur la façade de votre habitation, rayure sur votre voiture...) ? Vous avez désormais la possibilité de porter plainte à distance, sans avoir à vous déplacer au commissariat ou à la gendarmerie, à condition que vous ne connaissiez pas l'auteur de l'infraction.

<https://plainte-en-ligne.masecurite.interieur.gouv.fr/>

Le service « **Plainte en ligne** » vous permet depuis le 15 octobre 2024 de déposer une plainte grâce à une démarche entièrement dématérialisée.

Les infractions prises en charge via ce dispositif sont les faits d'atteinte aux biens, donc notamment :

- **Les vols ;**
- **Les cambriolages ;**
- **Les abus de confiance ;**
- **Les dégradations volontaires ou involontaires d'un bien ;**
- **Les infractions concernant le dépôt sauvage ou la collecte des ordures ;**
- **Les escroqueries** (en dehors de celles commises sur Internet, qui sont prises en charge par le dispositif THESEE).

Vous ne pouvez porter plainte en ligne que si vous ne connaissez pas l'auteur des faits.

Si vous connaissez son identité (prénom et nom), vous devez vous rendre dans un commissariat de police ou à la gendarmerie de votre choix, ou adresser un courrier au tribunal judiciaire du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de celle-ci. Le fait d'être en mesure de fournir des éléments permettant d'identifier l'auteur des faits (sa description, son domicile, certaines de ses habitudes...) n'est pas considéré comme une connaissance de son identité.

À savoir : Seules les personnes majeures peuvent déposer plainte en ligne ; **pour les victimes mineures, la démarche doit être effectuée par un représentant légal de l'enfant** (un de ses parents, ou son tuteur le cas échéant).

À noter : Ce nouveau service remplace Pré-plainte en ligne, qui vous permettait jusque-là d'effectuer une pré-déclaration en ligne pour signaler une atteinte aux biens. Cette précédente démarche dématérialisée ne vous dispense cependant pas de vous rendre dans un commissariat ou une gendarmerie pour signer votre déclaration, voire la compléter. Dans le cadre du service Plainte en ligne, la signature de la plainte est aussi dématérialisée. Le service a été expérimenté en Gironde à partir de fin 2023, avant d'être généralisé à l'ensemble du territoire.

> Comment déposer une plainte en ligne ?

Pour porter plainte en ligne vous devez, **dans l'ordre :**

- Vous rendre sur la plateforme dédiée « Ma sécurité » ;
- Vous identifier avec FranceConnect via vos identifiants impôts.gouv.fr, ameli.fr, l'identité numérique La Poste... (vous pouvez choisir de ne pas le faire, mais dans ce cas en fin de déclaration vous devrez prendre rendez-vous dans un commissariat de police ou une gendarmerie de votre choix afin d'y présenter une pièce d'identité permettant de vous authentifier) ;
- Remplir votre déclaration avec tous les détails relatifs à l'infraction dont vous avez été victime (lieu et date de l'infraction, présence ou non de témoins, l'objet du préjudice...) ;
- Valider votre déclaration.

Un agent prend ensuite en charge votre déclaration sous 48 heures, puis sauf circonstances particulières celle-ci est traitée dans les 7 jours qui suivent.

L'agent analyse si votre déclaration remplit les conditions pour faire l'objet d'un procès-verbal de plainte. Si c'est le cas, vous êtes informé qu'une copie numérique du procès-verbal de plainte est disponible. Une fois votre déclaration transformée en procès-verbal de plainte, l'enquête judiciaire débute.

Si l'agent considère au contraire que votre déclaration ne remplit pas les conditions pour faire l'objet d'un procès-verbal de plainte, vous recevez un courriel précisant le motif de ce rejet.

À noter : En fonction des éléments que vous avez déclarés sur le service Plainte en ligne, vous pouvez être contacté par un policier ou un gendarme pour venir compléter votre déclaration dans un commissariat ou une gendarmerie.

INFORMATION DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA CORRÈZE

Le groupement de gendarmerie départemental de la Corrèze nous alerte
sur la recrudescence de vols dans les bâtiments associatifs



BULLETIN DE MISE EN GARDE

« CLUB HOUSE »



La Gendarmerie de la Corrèze vous met en garde :

« Depuis quelques semaines, nous observons une **recrudescence de cambriolages** dans les clubs house ou les locaux de société de chasse.

Les vols portent principalement sur des **bouteilles d'alcool et des denrées alimentaires**, mais d'autres objets peuvent également être dérobés (télévision, terminal de paiement avec tablette, ...)

Merci de bien vouloir relayer cette mise en garde aux différents responsables d'association (foot, rugby, chasse, pétanque, ...) implantées sur le ressort de votre commune. »

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

SIRTOM

Nous vous informons que les agents du Sirtom de la région de Brive ont commencé la distribution des calendriers 2025.

Vous trouverez ci-contre la 1ère page de leur calendrier proposé :

Les agents du Sirtom sont munis d'une carte professionnelle, nous invitons les usagers à vérifier leur identité. Nous vous précisons que n'avons pas connaissance des communes ou secteurs démarchés.



Trions nos restes de repas



Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 BRIVE CEDEX

N°Vert 0800 204 054

www.sirtom-region-brive.net

Sirtom de la Région de Brive

**LE CALENDRIER DES EXAMENS MÉDICAUX OBLIGATOIRES DES ENFANTS
ÉVOLUE À COMPTER DE JANVIER 2025**



De sa naissance jusqu'à l'âge de 16 ans, un enfant doit passer 20 examens médicaux obligatoires. Ceux-ci permettent un suivi de sa santé jusqu'à son adolescence.

À compter du 1er janvier 2025, un des 14 examens prévus lors des 3 premières années des enfants est supprimé et un est ajouté entre leur 7e et leur 16e année.

Les 20 examens médicaux obligatoires que doit passer un enfant de sa naissance jusqu'à l'âge de 16 ans permettent :

- De s'assurer de sa bonne santé ;
- D'orienter sa famille vers une prise en charge complémentaire en cas de besoin.

Actuellement, durant les 3 premières années de sa vie, un enfant doit passer 14 de ces examens de prévention ; **à compter du 1er janvier 2025, il devra en passer 13. L'examen à effectuer entre sa 3e semaine et la fin du 1er mois sera supprimé.**

À partir du 1er janvier 2025, les premiers examens obligatoires des enfants devront ainsi avoir lieu :

- Dans les 8 jours qui suivent leur naissance ;
- Au cours de leur 2e semaine ;
- Au cours de leur 2e mois ;
- Au cours de leur 3e mois ;
- Au cours de leur 4e mois.

Dans le même temps, un examen obligatoire à effectuer durant la 7e année de l'enfant sera ajouté.

À compter du 1er janvier 2025, un enfant aura ainsi 4 examens médicaux à passer obligatoirement entre 7 et 16 ans, contre 3 actuellement.

Ces visites médicales devront avoir lieu :

- Au cours de sa 7e année ;
- Entre 8 et 9 ans ;
- Entre 11 et 13 ans ;
- Entre 15 et 16 ans.

À savoir : En tant que responsable d'un enfant, vous êtes tenu de le présenter à ces visites médicales obligatoires.

> Quel est le contenu des examens médicaux obligatoires passés par les enfants ?

Lors des examens médicaux obligatoires que doivent passer les enfants, les médecins analysent notamment :

- Leur courbe de croissance ;
- Leur psychomotricité (évaluation de la capacité à effectuer certains gestes comme marcher ou attraper) ;
- Leur développement psychoaffectif ;
- Leurs vaccinations.

À partir du 1er janvier 2025, lors de ces visites médicales les professionnels de santé devront également :

- Effectuer un repérage des troubles psychiques (notamment anxieux et dépressifs) que peuvent présenter les enfants qu'ils examinent ;
- Administrer des traitements préventifs relatifs à certaines maladies infantiles, lorsque cela est nécessaire.

Rappel

Les examens sont effectués :

- Soit par le médecin traitant de l'enfant ;
- Soit par un médecin que vous avez choisi, en tant que parent de l'enfant ou personne ayant la garde de celui-ci.

Les consultations pour ces examens sont remboursées à 100 % quel que soit le professionnel qui les réalise, sans avance de frais, sauf en cas de dépassement d'honoraires (somme supérieure au tarif fixé par l'Assurance maladie pour une consultation).

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

JUS DE POMME

Adultes et enfants bénévoles se sont rejoints un mercredi avant les vacances pour ramasser des pommes au "verger du saillant". Mr Breuil, le propriétaire des lieux, nous a gentiment mis à disposition une de ses parcelles pour récupérer les pommes. Nous avons réussi à ramasser 3 paloxs en 2h !

L'atelier mobile "Roule ta pomme" est venu à Perpezac le jeudi 14 novembre avec tout son matériel !

Les bénévoles se sont relayés toute la journée pour aider Dominique, le propriétaire du pressoir. Ils ont réussi à produire **450 L de jus de pomme** !

Les 11 élèves de la classe ont pu suivre de très près toutes les étapes de fabrication et ont apprécié de goûter le résultat final.



Les cubis pasteurisés sont mis en vente au profit de l'association des parents d'élèves de la commune pour financer les différents projets de l'année, le spectacle de Noël, les sorties pédagogiques et pourquoi pas une petite classe découverte...



Avec l'aide de Virginie et de Christine, les enfants ont également utilisé quelques pommes pour préparer des pots de compote et quelques tartes pour le marché de Perpezac du samedi matin.

CYCLE HOCKEY



Dans le cadre de l'USEP, notre classe a pu bénéficier de l'intervention d'un entraîneur du club de hockey sur glace de Brive. Les enfants ont pu au cours des 3 séances, découvrir les spécificités de cette activité sportive : crosses, palet, combinaison et protections !

Merci au club de Brive qui a invité les enfants à venir assister avec leurs parents au match de l'équipe sénior à la patinoire le samedi 30 novembre à 17h15.

MOMENT ^{CO}~~DÉTENTE~~

Quelques idées de décoration de Noël à réaliser soit-même...



... et 4 couronnes apéritifs festifs, pour un Noël gourmand



MOMENT RECETTE

Bûche de Noël croustillante café-noisette



INGRÉDIENTS

Pour le biscuit :

- 7 oeufs
- 240 g de sucre
- 2 c. à café d'extrait d'amande amère
- 175 g de poudre de noisettes
- 2 c. à soupe de chapelure fine
- 20 g de beurre pour le moule
- 2 c. à soupe de farine pour le moule

Pour le streusel :

- 50 g de noisettes torréfiées
- 50 g de beurre demi-sel
- 50 g de farine
- 50 g de sucre de canne

Pour le praliné :

- 200 g de chocolat pralinoise
- 125 g de crêpes dentelle (type Gavottes), émiettées

Pour la crème mousseline :

- 6 jaunes d'oeufs
- 50 cl de lait entier
- 300 g de beurre pommade
- 2 c. à soupe de café instantané
- 150 g de sucre semoule
- 40 g de fécule de maïs

› La veille :

• Préparez le biscuit :

Chauffez le four à 180°C.

Séparez les oeufs, battez les jaunes avec 140 g de sucre. Ajoutez la poudre de noisettes, la chapelure, et l'amande amère. Montez les blancs avec le reste du sucre, puis incorporez-les délicatement.

Versez dans un moule beurré et fariné, et enfournez 1h15. Laissez reposer 12 heures.



› Le jour même :

• Préparez le streusel :

Mélangez les noisettes concassées, le beurre, la farine, et le sucre. Étalez et faites cuire 10 min à 180°C.

• Préparez le praliné :

Faites fondre la pralinoise, ajoutez les crêpes dentelle. Étalez finement et réfrigérez.

• Préparez la crème mousseline :

Faites bouillir le lait avec le café. Blanchissez les jaunes avec le sucre, ajoutez la fécule, puis le lait chaud. Faites épaissir, incorporez 100 g de beurre, refroidissez, puis ajoutez le reste de beurre en fouettant.

• Assemblez la bûche :

Coupez le biscuit en trois. Alternez les couches de biscuit, crème, et praliné. Couvrez de crème, réservez au frais. Décorez avec le streusel, du sucre glace, et des décorations festives avant de servir.

Bon appétit !

PAROLE **À NOS ASSOCIATIONS**

LIRE À PERPEZAC - Les Ateliers Bernadette et Claude Michelet



Le 9 novembre dernier, le Disciple Escoffier René Maury nous a fait l'honneur de sa présence pour animer un atelier culinaire. Président de la Confrérie du porc cul noir de Saint Yrieix, il nous a sublimé ce cochon de renom en nous démontrant une de ses recettes fétiches la carbonnade flamande. A l'approche des fêtes de fin d'année, il nous a dévoilé aussi sa recette du foie gras cuit dans le sel et différentes épices le tout arrosé d'un soupçon d'Armagnac.

Après un après-midi mêlé de rires, de bonne humeur, d'écoute attentive, d'échanges divers sur les techniques de cuisine, sur le choix des vins coordonnés aux différents mets, les convives présents ont préparé des toasts pour l'apéritif du dîner, tout en gardant un œil sur la carbonnade qui a mijoté plus de 3 heures, nous notons et remercions les messieurs présents qui au milieu des dames ont bien participé.

Dans la soirée, une jolie table a été dressée pour 26 invités, tous très unanimes, ils ont félicité Mr René Maury pour la qualité de ses plats et des saveurs nouvelles qu'ils ont pu déguster.

Merci infiniment à tous pour votre participation, pour les vins et desserts apportés qui n'ont fait que rajouter de la magie à cette soirée.

**Mr René Maury revient pour notre plus grand plaisir le 22 mars 2025 animer un autre atelier.
Nous cuisinerons des feuilletés aux ris de veau et une omelette norvégienne.**



Si vous aussi, vous aimez cuisiner, bavarder, n'hésitez plus, venez nous rejoindre nous vous garantissons un après-midi riche en découvertes dans la joie de vivre.

**Pour tous renseignements vous pouvez contacter
Geneviève au 06 95 21 40 39 ou Francine 06 29 87 73 37
ou sur l'adresse mail : ateliersbcmichelet@gmail.com**

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VÈZÈRE ARDOISE

Bilan 2024 du Pays d'Art et d'Histoire



Coordonnées :

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

Manoir des tours,
24 rue de la grande fontaine
19240 Allasac

05.55.84.95.66 /
pah@vezereardoise.fr

www.vezereardoise.fr

Facebook : [pahVezereArdoise](https://www.facebook.com/pahVezereArdoise)

La fête des lumières participatives " Les allumés de Chanteix " a réuni plus de 2 800 visiteurs les 26 et 27 janvier. Le Pays d'art et d'histoire remercie l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées durant plusieurs mois : les cinq artistes corréziens (Christophe Caron, Cécile Pouget, Sêma Lao, Serge Mazaud et Léonard Salle), la compagnie Hervé Koubi, la Banda L'avenir de Donzenac, les écoles de Chanteix, de Saint-Germain-les-Vergnes, de Saint-Pardoux-l'Ortigier et de Lagraultière, le collège de Seilhac, le lycée de Voutezac, les associations chanteixiennes ainsi que plus d'une centaine de bénévoles. Le livret de découverte du patrimoine " Parcours Chanteix ", édité à cette occasion, est disponible gratuitement à la mairie, sur le site internet et au siège du Pays d'art et d'histoire. La prochaine édition aura lieu à Vigeois les 31 janvier et 1er février 2025.

Entre janvier et juillet, 2 000 élèves ont bénéficié d'ateliers du patrimoine. Leur objectif est de sensibiliser à l'architecture, à l'art et au patrimoine local grâce à des activités variées (l'urbanisme, le paysage, les matériaux de construction...).

Les animations grand public ont réuni plus de 3 100 visiteurs notamment durant les vacances printanières, estivales et automnales, ainsi qu'à l'occasion des Journées européennes du patrimoine et des Journées nationales de l'architecture. Au programme : visites guidées, spectacles, visites théâtralisées, escape games, cluedos géants, conférences...

L'ASSOCIATION DES AÎNÉS

Repas des Aînés Mercredi 27 Novembre 2024

Ce fut un réel plaisir de se retrouver une nouvelle fois pour le traditionnel repas de fin d'année à Objat au « Ô Village ».

60 adhérents et invités ont participé à cette journée gastronomique et festive. L'occasion d'échanger et de rompre parfois la monotonie du quotidien pour les plus âgés .

Le repas s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur, autour de tables joliment dressées. Papotages, rires, ont régné tout au long du repas, animé au son de l'accordéon par notre ami Fernand.

Une très belle journée à reconduire sans modération l'année prochaine.



PERPEZAC-LE-BLANC

* DIMANCHE 15 DECEMBRE *



Marché

NOEL

De 10h à 18h
SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE



Bûche Géante !

RESTAURATION * BUVETTE

* *Nombreux stands artisanaux* *

BLAGUES DU MOIS

Tu sais ce que dit une bûche de Noël quand elle se rend compte qu'elle est au four ?
« Oh non, je me suis fait rouler »

Que dit un sapin de Noël qui arrive en retard le soir de Noël ?
« Je vais encore me faire enguirlander »

Le papa de Jérôme lui demande ce qu'il a demandé au Père Noël.
Jérôme lui répond : « Je lui ai demandé qu'il vienne plus souvent... »

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE LA CROUSTILLE

Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche

CAFE - TABAC LABROUSSE

« Chez Yvette » pour les intimes
Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

FLEUR D'IRIS

Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant
Ouvert tous les jours
Réservation au 06 69 46 52 99

BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO

Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

LA FERME D'ALLOGNE

Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

POISSONNERIE LE GOÉLAND

Sur la place du village
le mercredi à 10h
et les samedis du marché

le Marché Perpezacois

2ème et 4ème samedi du mois !

DATES DES PROCHAINS MARCHÉS

15/12

11/01

25/01

Rappel : le Marché Perpezacois aura lieu pendant le Marché de Noël
Pas de marché le 28/12

PUBLICATION N°42 NOVEMBRE 2024

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication

Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations / Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Laura Duléry / Francine Lapouge / Claire Agnoux /
Gérard Labrousse / Bernard Gay / Gérard Cooper / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC



Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise